

**RETOUR MAIRIE ORLEANS  
ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ELU(E)**

**Votre déplacement a été effectué au titre de votre mandat :**

- En représentation de Monsieur le Maire **sur demande du Cabinet** (remboursement par la Direction du cabinet et des Relations Publiques)
- Au titre de votre **délégation** (Remboursement par le SAR, les crédits ont été réservés auprès de la DGA pour cette mission)
- Mandat spécial – CM du :

↳ Compléter cet imprimé et le retourner à la Direction des Relations Publiques avec tous vos justificatifs originaux.  
Ainsi que le formulaire spécifique « autorisation de départ en mission, formation » ou le mandat spécial

Formation

NOM : GROUARD

Prénom : Serge

Matricule :

Fonction : Maire d'Orléans

Thème de la formation ou objet de la mission, colloque : Mission Zagreb partenariat université de médecine

Lieu : Zagreb

Code postal :

Code INSEE :

Pays : Croatie

Départ de la résidence administrative :

Date : 25/03/22

Heure :

Retour à la résidence administrative :

Date : 27/03/22

Heure :

Le soussigné déclare avoir effectué le déplacement précité et certifie exactes les déclarations ci-dessus.

Date : 28/03/22

Signature de l'Elu:



**Partie réservée à la Direction Bureau du Cabinet et des Relations Publiques**

Règlement :

SAR

CAB

**Montant  
autorisé  
Délibération  
08/07/2019**

**Montant payé  
par l'Élu**

**A2 Montant  
Remboursé  
Par la collectivité**

A - Frais de transport	Km	Montant payé par l'Élu		A1 Total	A2 Montant Remboursé Par la collectivité
		Prix			
Billet Avion A/R Croatie		165		165	165,00
<b>Total A</b>					165,00

B - Frais d'inscription, hébergement et restauration	Montant payé par l'Élu			B2 Montant Remboursé par la collectivité
	Nombre	Montant	B1 Total	
<b>Total B</b>				

1 Montant réglé par Elu(e) (=A1+B1)	165
2 Montant à rembourser (=A2+B2)	165
Reste à charge pour Elu(e) (=1-2)	—

Arrêté le présent décompte à la somme de : cent soixante cinq euros

L'autorité territoriale certifie que l'élu(e) désigné(e) a bien effectué la formation ou mission ou colloque ci-dessus et qu'en conséquence, il peut prétendre au remboursement des frais engagés décomptés ci-dessus.

Obligatoire joindre toutes les pièces justificatives  
Document à retourner au maximum 30 jours après la mission

Date et cachet de l'autorité territoriale  
Pour le Maire et par délégation,  
31/03/22  
La Directrice de Cabinet  
Nathalie KERRIEN

